



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

Service intermodalité, aménagement et logement  
Division maîtrise d'ouvrage  
Affaire suivie par : Thomas PELE  
thomas.pele@developpement-durable.gouv.fr  
Réf : M23EF137\_COPI2023

Nantes, le 13 juin 2023

**Périphérique Nantais  
Comité de pilotage du 6 juin 2023**

**Participants :** **Préfecture de région**

M. Pascal OTHEGUY, secrétaire général de la préfecture de Loire Atlantique  
M. Matthieu REUNAVOT, chargé de mission transport mobilités  
Mme Christine LEDUC, chargée du suivi des sujets urbanisme, environnement, logement

**Région des Pays de la Loire :**

M. Julien BAINVEL, conseiller régional  
M. Jean-Roger BOUDAUD, responsable du pôle transports et infrastructures

**Département de Loire-Atlantique :**

M. Freddy HERVOCHON, vice-président mobilités  
M. Guillaume LE DENMAT, adjoint au directeur des déplacements

**Nantes Métropole :**

M. Bertrand AFFILE, vice-président chargé de la stratégie de mobilité et des déplacements  
M. Michel LUCAS, vice-président chargé de la voirie  
M. Brice GALLAIS, directeur des investissements et de la circulation  
Mme Anne-Charlotte DAVID, chargée de projets mobilités

**Vinci Autoroute :**

M. Eric BON, chef de service échangeur

**DIRO :**

M. Arnaud GAUTHIER, directeur adjoint  
M. Lionel LILAS, chef du service mobilité trafic  
M. Raphaël CHATEAU, chef de projet gestion dynamique de trafic

**DDTM44 :**

M. Mathieu BATARD, directeur

**DREAL :**

M. David GOUTX, directeur adjoint  
Mme Manuelle SEIGNEUR, cheffe du service intermodalité aménagement logement  
M. Thomas PELE, chef de la division maîtrise d'ouvrage  
M. Eric FLOCH, responsable d'opérations routières  
Mme Léa LUDECKE, chargée du développement des mobilités propres



Monsieur OTHEGUY ouvre la séance et présente l'ordre du jour. Un point est présenté pour validation et porte sur le bilan de la concertation et le choix de la solution retenue de l'aménagement du complexe de Bellevue. Les autres sujets sont présentés pour information.

Le diaporama de la présentation est joint au présent compte-rendu.

## **Opérations sous maîtrise d'ouvrage État (DREAL)**

### Complexe de Bellevue

M. PELE présente le bilan de la concertation publique menée par la DREAL en fin d'année 2021, les caractéristiques de la variante (2bis) proposée à la validation et les études complémentaires réalisées en 2022 sur les modes actifs et les mobilités douces.

Le coût de la variante 2bis est de 117 M€ TTC et le coût des aménagements complémentaires est de 22 M€ TTC.

M. OTHEGUY sollicite la position des partenaires du comité de pilotage sur la proposition d'aménagement du complexe de Bellevue, portée par l'État.

M. HERVOCHON se félicite de la qualité du projet et souligne en particulier la qualité de la concertation. Il relève l'attention portée aux continuités cyclables et au covoiturage et indique qu'il s'agit d'un signal fort pour le territoire. Il rappelle la politique portée par le Département de la Loire-Atlantique en faveur de la circulation à vélo et cite les aménagements réalisés sur les ponts sur la Loire à Varades, Thouaré et Mauves.

Il indique enfin que le Département de Loire-Atlantique ne finance pas ce projet.

M. BAINVEL abonde dans le sens du Département de la Loire-Atlantique sur la qualité de la concertation et la prise en compte des modes actifs et des mobilités douces. Il souligne que la Région des Pays de la Loire est la première de France en matière de covoiturage et rappelle l'effort réalisé sur le développement des lignes régulières de transport en commun.

Il indique enfin que la Région ne participera plus financièrement aux nouveaux projets routiers tant que la Politique Routière d'Intérêt Régional actuelle n'est pas finie (mise en œuvre et versements jusqu'en 2027) et qu'il s'abstient donc sur le choix de la variante.

M. AFFILE souligne à son tour la qualité de la démarche de concertation menée sur ce projet. Il se félicite de la part prise par les transports en commun qui sera de nature à améliorer la liaison entre le Sud-Est et le Nord-Est de l'agglomération. Les aménagements proposés en matière de transports en commun préservent l'avenir dans un horizon de 15 à 20 ans, les travaux lourds étant différés en l'attente de la mise en place des services. Il souligne la prise en compte des continuités cyclables et piétonnes dans le projet, même si peu de piétons utilisent à ce jour le franchissement de la Loire.

**En conclusion et suite à ces échanges, M. OTHEGUY invite les partenaires à se prononcer sur le projet et le choix de la variante 2bis et des aménagements complémentaires :**

**M. HERVOCHON, au nom du Département de Loire-Atlantique vote favorablement.**

**M. BAINVEL, au nom de la Région des Pays de la Loire s'abstient.**

**M. AFFILE, au nom de Nantes Métropole vote favorablement.**

**=> la variante 2 bis et ses aménagements complémentaires sont retenus pour la poursuite des études.**

**En ce qui concerne le financement :**

**M. HERVOCHON, au nom du Département de Loire-Atlantique s'abstient.**

**M. BAINVEL, au nom de la Région des Pays de la Loire s'abstient.**

**M. AFFILE réserve la position de Nantes Métropole aux négociations à venir sur le Contrat de Plan Etat-Région (CPER).**

**=> le conventionnement du financement d'une première phase d'étude sera discuté dans le cadre des négociations du volet mobilités du CPER 2023-27.**